



*Guillet*  
*Pompes Funèbres*

# CHAMBRES FUNÉRAIRES, CE QUE JE PEUX FAIRE



**Agence :**

13 route de Saint-Genis  
17500 Saint Germain de Lusignan

**Magasin et Chambre funéraire :**

3, la Bergerie  
17150 Consac

**Tél :** 05 46 95 43 10

**Email :** pf@guillet17.com

**Site internet :** www.pfguillet.com

**Facebook :** Pompes Funèbres Guillet

# QUESTIONS FRÉQUENTES

Différentes raisons peuvent vous amener à choisir la chambre funéraire pour le repos de votre proche. Vous avez certainement beaucoup de questions sur ces lieux particuliers.

## **Je peux choisir la chambre funéraire que je veux ?**

Oui, les chambres funéraires sont des espaces indépendants accessible à toute personne qui en fait la demande. Peu importe le prestataire choisi pour l'organisation des obsèques de votre proche décédé, vous avez la possibilité de choisir la chambre funéraire qui vous conviendra. Cette décision peut se faire pour des questions pratiques comme la localisation ou même des prestations particulières offertes par la chambre funéraire : un jardin, une grande salle commune avec café etc.

Un prestataire funéraire ne peut en aucun cas imposer l'utilisation d'une chambre funéraire. La personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles est la seule à pouvoir décider du choix de la chambre funéraire.

Les chambres funéraires, également appelées funérarium, sont des lieux de repos adaptées au recueillement en attendant l'inhumation ou la crémation.

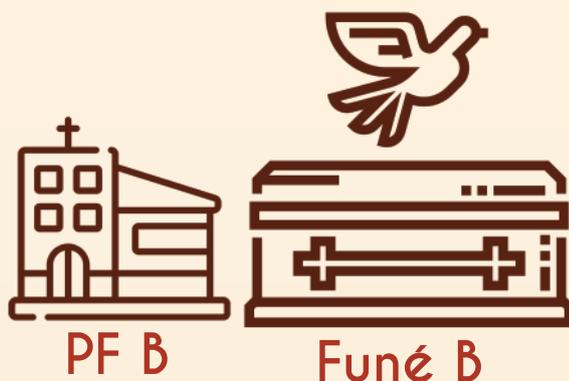
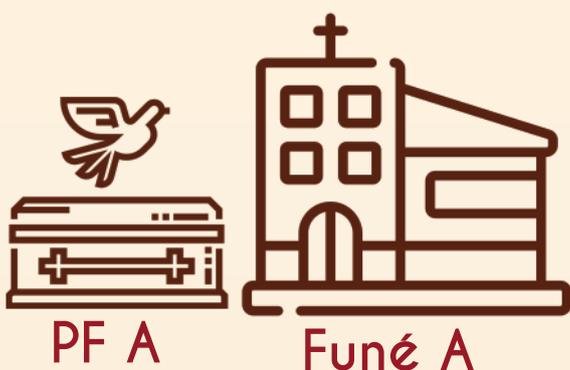
## **Dans quels cas puis-je demander à ce que mon proche repose dans une chambre funéraire ?**

Si le certificat de décès l'autorise, dans un délai de 48 heures avant mise en bière ou après mise en bière.



Je choisis les  
**Pompes Funèbres A**  
pour organiser  
les obsèques

Je choisis le  
**Funérarium B**  
qui est plus près de  
chez moi



Les **Pompes Funèbres A** peuvent  
intervenir dans l'enceinte du  
**Funérarium B** pour les soins,  
toilettes, préparation et  
présentation.



## Chambre mortuaire ou chambre funéraire, quelles différences ?

Une chambre funéraire est créée par une régie municipale ou par une entreprise de Pompes Funèbres privée. Elle est destinée à recevoir les corps des personnes décédées, sur demande de la famille, avant ou après la mise en bière, jusqu'à la crémation ou l'inhumation.

La chambre mortuaire est un lieu d'accueil du défunt avant la cérémonie d'obsèques au sein d'un établissement de santé. Pour qu'un défunt puisse reposer dans la chambre mortuaire il faut que celui-ci soit décédé au sein de cet établissement. Les trois premiers jours en chambre mortuaire sont gratuits, le tarif après les trois premiers jours est à l'appréciation de chaque établissement. L'accès à la chambre mortuaire et la possibilité de voir le défunt sont cependant souvent limités.

### **Si je ne suis pas client de l'entreprise de Pompes Funèbres qui gère la chambre funéraire, est-ce que ça va me coûter plus chère ?**

Non, une différence de tarif entre les usagers de la chambre funéraire est interdite. Il n'est donc pas possible de moduler le tarif des prestations d'une chambre funéraire si l'utilisateur est client de l'entreprise de Pompes Funèbres gérant la chambre funéraire ou non. Donc il n'est pas possible non plus d'appliquer de remises ou réductions.



### **Les tarifs des chambres funéraires sont tous identiques ?**

Non, si les tarifs appliqués à chaque usagé sont les mêmes au sein d'une même chambre funéraire, les prestataires sont libres de définir les tarifs de la chambre funéraire.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.  
05 46 95 43 10



## NOS PRESTATIONS

Dans notre chambre funéraire votre proche repose dans un salon qui peut être personnalisé pour le rendre plus agréable. Notre chambre funéraire est pensée pour apporter tout le confort et l'intimité attendu dans ces circonstances. Le défunt repose sur un lit ou dans le cercueil. Un salon avec boissons chaudes est à disposition des familles et un grand jardin aménagé est accessible.

### Affichage obligatoire

L'affichage obligatoire dans une chambre funéraire comprend :

- Le règlement intérieur de l'établissement
- La liste des prix des prestations de la chambre funéraire
- La liste préfectorale des opérateurs funéraires du département.

### À savoir:

Entre son décès et ses obsèques, il y a plusieurs endroits dans lesquels un défunt peut reposer :

- Une chambre funéraire
- Une chambre mortuaire
- Son domicile ou celui d'un membre de sa famille

Le repos d'un défunt dans une chambre funéraire n'est pas obligatoire.

